

# **Sommaire de la consultation sur la version provisoire de *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà***

Conseil canadien des ministres des forêts  
Décembre 2008

## **1. Contexte**

En 2006, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a initié un processus visant à élaborer : *Une vision pour les forêts du Canada : 2008 et au-delà*. La Vision se veut un successeur à l'ancienne Stratégie nationale sur les forêts, qui a pris fin en mai 2008.

La Vision diffère des stratégies antérieures, qui étaient normatives et qui avaient buts précis, des mesures définies et des horizons temporels plus courts. En s'appuyant sur les points forts des stratégies antérieures, le CCMF a adopté une approche différente pour la Vision. Il en résulte un document ambitieux qui se veut non normatif. Il a pour but de sensibiliser la population aux enjeux forestiers et de promouvoir l'engagement de toutes les parties concernées dans sa réalisation.

En outre, les stratégies forestières antérieures et la *Vision pour les forêts du Canada* se distinguent principalement par les caractéristiques suivantes. Premièrement, la Vision est fondée sur une approche plus générale et ambitieuse que les stratégies antérieures. Elle a été conçue délibérément comme étant descriptive et elle vise à inspirer et à mobiliser toutes les parties du secteur forestier<sup>1</sup> à promouvoir l'aménagement durable des forêts (ADF). Deuxièmement, la Vision prend racine dans l'ADF et est axée sur deux priorités : la transformation du secteur forestier et les changements climatiques. Enfin, la Vision aura un terme de dix ans et sera examinée aux trois ans. Les révisions permettront de fournir aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux des renseignements précieux liés à la mise en œuvre de la Vision durant la prochaine décennie.

La participation à la concrétisation de la Vision sera volontaire, mais le CCMF souhaite qu'elle serve de fondement à un partenariat dynamique entre les gouvernements, les Autochtones, les collectivités forestières, les organismes privés, les industries fondées sur l'exploitation forestière (tant les nouvelles industries que les industries traditionnelles) et les autres parties concernées.

---

<sup>1</sup> Secteur forestier : tous les gens et toutes les organisations qui créent de la valeur et de la richesse à partir des forêts et de leurs ressources connexes. Le secteur forestier comprend les gouvernements, les groupes de conservation et environnementaux, les propriétaires de lots boisés, les Autochtones, les intervenants de la foresterie urbaine, les producteurs de bois et de pâtes et papiers, les industries à valeur ajoutée, les collectivités tributaires de la forêt, les industries des loisirs et du tourisme et d'autres secteurs de l'économie (y compris les industries énergétiques, chimiques et pharmaceutiques) qui tirent leur richesse et leur prospérité des ressources forestières canadiennes (CCMF).

Afin d'encourager la participation d'une si large audience, le document de Vision a fait l'objet de deux séries de consultations. La première série a eu lieu après que le CCMF ait publié un document d'orientation sur la Vision, en juin 2007. Les commentaires recueillis lors de cette première série de consultations ont été colligés dans un rapport intitulé *Les avis entendus*, que l'on peut consulter sur le site Web du CCMF (<http://www.ccfm.org>).

Fondée sur les commentaires reçus sur le document d'orientation, un projet de Vision a été publié le 1<sup>er</sup> avril 2008, et a été soumis à une consultation publique pour une période de quarante-cinq jours. La période d'examen a donné aux particuliers et aux groupes l'occasion d'exprimer leurs points de vue sur le projet de Vision. Dans le cadre de ce processus de consultation, le CCMF a également tenu un atelier national à Ottawa, le 16 avril 2008, afin d'obtenir la rétroaction de certaines parties concernées.

Une diversité de parties concernées ont fourni une rétroaction sur le projet de Vision. Ils comprennent : Autochtones, universitaires, organismes privés (y compris les intervenants de la foresterie urbaine et les organisations privées qui exploitent des lots boisés), des représentants de l'industrie du secteur forestier traditionnel, mais aussi de nouveaux secteurs qui sont susceptibles de faire partie de la chaîne de valeurs.

Les sections 3 à 5 de ce rapport résument les commentaires qui ont été reçus sur le projet de Vision au cours de la période d'examen de quarante-cinq jours et de l'atelier national. Des commentaires plus détaillés sont présentés en annexe A.

## **2. Poursuivre sur notre lancée**

Le CCMF est reconnaissant envers tous les intervenants qui ont pris le temps de participer à l'atelier national ou d'examiner le projet de Vision et de fournir des commentaires au cours de la période d'examen de quarante-cinq jours. La rétroaction a aidé à formuler le document de Vision définitif, dont la publication est prévue pour septembre 2008.

## **3. Sommaire des consultations**

Les commentaires recueillis auprès des parties concernées sur le projet de Vision ont donné les résultats suivants :

### **a) soutien général exprimé par les parties concernées :**

- il existe un soutien général pour les objectifs généraux du processus d'élaboration mené par le CCMF et pour l'idée d'élaborer un document de Vision pour le secteur forestier;
- il existe un soutien solide pour les deux enjeux prioritaires nationaux : transformation du secteur forestier et changements climatiques;
- l'approche fondée sur une Vision nationale ambitieuse, appuyée par quelques objectifs précis, est bien accueillie;
- une échéance de dix ans est considérée comme pertinente compte tenu du fait que certains changements peuvent prendre une génération avant de se réaliser pleinement (bien que les

parties concernées conviennent qu'il faudra voir des progrès graduels au début du processus de concrétisation de la Vision).

#### **b) préoccupations générales exprimées par les parties concernées :**

- certains groupes, notamment les collectivités forestières, les nouvelles industries forestières (p. ex. produits pharmaceutiques, bioénergie) et d'autres groupes (p. ex. intervenants de la foresterie urbaine), ne voyaient pas très bien comment ils s'inscrivaient dans la Vision;
- On a recommandé d'accroître l'accent sur la relation unique entre les Autochtones et la terre, et sur le rôle et l'avenir des Autochtones en matière de foresterie. Cet aspect devrait comprendre une reconnaissance formelle des droits et des titres autochtones issus de traités;
- il a été suggéré de clarifier et renforcer la description de l'aménagement durable des forêts, et la situer dans un contexte plus contemporain (p. ex. valeur fondamentale des écosystèmes et incidences locales et mondiales, éléments relatifs aux communautés autochtones, importance des forêts urbaines et biens et services environnementaux<sup>2</sup>);
- une partie de la terminologie utilisée dans le document (p. ex. ADF, secteur forestier) manque de clarté. On a recommandé l'inclusion d'un lexique ainsi que de notes de bas de page dans le document, afin de clarifier certains termes;
- il faudrait supprimer le langage juridique de la Vision, compte tenu de son approche ambitieuse;
- on a suggéré de reconnaître les liens causaux et les synergies entre la transformation du secteur forestier et les changements climatiques, plutôt que de supposer deux thèmes distincts;
- on a proposé l'élaboration d'un document plus précis, axé sur des actions, pour appuyer la Vision;
- le CCMF doit continuer à faire des démarches auprès des groupes qui n'ont pas pu participer à l'atelier, et s'assurer que des commentaires suffisants et divers soient reçus de la part de toutes les parties concernées (p. ex. groupes environnementaux et de conservation et partenaires non traditionnels).

## **4. La Vision**

Au cours de la période de consultation, les parties concernées ont eu l'occasion de fournir des commentaires sur le projet de Vision. On trouvera, ci-dessous, les commentaires reçus au sujet

---

<sup>2</sup> Biens et services environnementaux : se rapportent aux avantages que les humains récoltent directement ou indirectement des fonctions écosystémiques. Par « fonctions écosystémiques », on entend [TRADUCTION], « ... habitat, propriétés ou processus biologiques ou systémiques des écosystèmes (Costanza et coll., 1997). Ils incluent entre autres l'air et l'eau purs, la conservation du sol et l'habitat faunique (CCMF).

de la teneur et du processus d'élaboration de la Vision, de la participation et des droits des Autochtones ainsi que de l'approche de la Vision en matière d'évaluation des progrès.

### **a) Teneur**

Certaines parties concernées se sont dites préoccupées en ce sens qu'elles ne voyaient pas comment elles s'inscrivaient dans le projet actuel du document de Vision. Ce fait peut être attribuable au manque de compréhension de la définition vaste du secteur forestier qui a été incluse dans le document. Certaines de ces préoccupations se sont atténuées une fois que les parties concernées ont reconnu qu'elles étaient incluses dans le secteur forestier. Afin d'éviter toute confusion au sujet de cette question et de faciliter l'adoption du document, les parties concernées ont recommandé que la définition élargie du secteur forestier soit clarifiée et incluse dans un lexique. On a également proposé que cette question soit abordée dans le préambule du document en vue de reconnaître les contributions des différents groupes à l'ADF et aux deux enjeux d'importance nationale.

En outre, certains ont ajouté que la Vision était trop axée sur l'industrie – en particulier l'industrie forestière traditionnelle – et qu'elle minimisait l'importance des collectivités et des nouvelles industries forestières en transformation. De plus, selon eux, le document ne reflète pas suffisamment les questions générales telles que les changements climatiques.

Quelques parties concernées ont également suggéré que la Vision devrait accorder plus d'attention aux biens et services environnementaux du secteur forestier, tels que l'énergie verte, les crédits de carbone, et les produits marchands (dérivés des déchets de la transformation du bois, et des sous-produits du bois).

D'autres ont trouvé que le document était trop axé sur le rôle de la recherche et trop peu axé sur la nécessité d'innover dans le secteur forestier.

### **b) Évaluation des progrès**

Il y a un consensus général sur la nécessité que le document de Vision clarifie comment les progrès et les réussites associés à la Vision seront évalués, aux trois ans, et à la fin du terme de dix ans. Quelques parties concernées ont recommandé que l'on joigne un document quantitatif à la Vision, afin d'aider à évaluer les progrès. On a également suggéré au CCMF de se baser sur les examens aux trois ans afin de structurer son évaluation, et d'être explicite quant aux changements requis. On a également proposé que le CCMF donne des directives quant à la façon dont ces changements influenceront la concrétisation de la Vision.

Les représentants du CCMF ont informé les parties concernées qu'ils aimeraient utiliser les mécanismes existants, dans la mesure du possible, pour évaluer les progrès accomplis relatifs à la réalisation de la Vision. Le CCMF a reconnu certaines des limites des mécanismes existants (p. ex. cadre des critères et indicateurs du CCMF et rapports sur l'état des forêts). Toutefois, le CCMF a indiqué qu'il serait aussi possible d'utiliser d'autres mécanismes pour rendre compte des progrès réalisés quant aux deux questions prioritaires.

### c) Processus

Il n'y avait pas de préoccupations au sujet de la modification de l'échéancier, des horizons quinquennaux des stratégies forestières nationales antérieures à l'horizon proposé de dix ans pour la Vision. En fait, plusieurs parties concernées ont même proposé des horizons de douze à vingt ans, compte tenu du fait que la réalisation des buts définis pourrait prendre une génération ou plus. Étant donné la durée plus longue de la Vision, il a été jugé pertinent de tenir des examens à tous les trois ans.

Bien que les parties concernées aient apprécié la possibilité de faire part au CCMF de leurs points de vue concernant le projet de Vision, on s'entendait généralement pour dire que d'autres parties concernées<sup>3</sup> auraient dû participer à l'atelier national ou devraient avoir une occasion additionnelle de soumettre leurs commentaires. Par exemple :

- ONG environnementales – y compris Greenpeace, le Fonds mondial pour la nature et des groupes naturalistes;
- Autochtones – en particulier les collectivités autochtones dont les droits forestiers sont de plus en plus reconnus et qui gèrent déjà davantage de zones forestières que certaines provinces. Certains groupes autochtones étaient présents à l'atelier et ont fourni des commentaires mais ont signalé la nécessité d'une consultation plus générale incluant les Premières nations, les Métis et les Inuits :
- autres industries forestières non traditionnelles, notamment les entreprises pharmaceutiques, les producteurs de granules de bois, le tourisme axé sur les forêts et d'autres groupes qui ont déjà un intérêt dans l'aménagement forestier.

Certaines parties concernées ont indiqué que la période d'examen de quarante-cinq jours ne serait pas suffisante pour faciliter la participation adéquate d'autres parties concernées. Certains ont même proposé de prolonger la période d'examen à soixante ou quatre-vingt-dix jours. On a également souligné qu'il existait un rôle bien formulé pour les universitaires dans le processus de consultation, mais que l'échéancier qui a été établi pour formuler des commentaires ne concordait pas avec le calendrier universitaire.

On a également donné à entendre qu'une plus grande participation des parties concernées à la préparation du document de Vision renforcerait la prise en charge et faciliterait la participation de celles-ci, en particulier des Autochtones, à la concrétisation de la Vision. Toutefois, plusieurs parties concernées ont reconnu les efforts déployés par le CCMF pour obtenir une rétroaction sur le projet de Vision.

---

<sup>3</sup> Certains de ces groupes ont été invités à participer à l'atelier national tenu à Ottawa le 16 avril 2008, mais n'y ont pas assisté.

## **d) Participation et droits des Autochtones**

Les parties concernées ont suggéré que le document de Vision reconnaisse les rapports traditionnels des Autochtones avec la terre, leur contribution au savoir écologique traditionnel (SET)<sup>4</sup> ainsi que leur rôle au sein du secteur forestier.

Bien que les parties concernées reconnaissent que la participation des Autochtones est mentionnée dans le projet de Vision, elles aimeraient également que l'on fasse référence à l'utilisation traditionnelle des terres, au SET, aux possibilités économiques et au renforcement des capacités des Autochtones.

Compte tenu du fait que la reconnaissance des droits Autochtones ne fera que s'accroître avec le temps, on a signalé que les gouvernements et l'industrie forestière doivent commencer à planifier afin d'être prêts pour les nouvelles relations qui s'ensuivront.

## **5. Buts et objectifs**

Plusieurs parties concernées ont suggéré que les deux priorités d'importance nationale (transformation du secteur forestier et changements climatiques) de la Vision sont si étroitement liées qu'il faudrait les envisager ensemble.

D'autres ont fait remarquer que plusieurs facteurs à court et à long terme, notamment les investissements, la capacité, la demande de produits, les industries forestières, l'ADF et les changements climatiques, sont des facteurs qui ont contribué à la nécessité d'une transformation.

Un grand nombre de participants ont recommandé que les deux priorités soient considérées comme des aspects particuliers des trois piliers de la durabilité : piliers environnemental, économique (entreprises) et social (collectivités forestières). En outre, il a été proposé que la section du document ayant trait aux changements climatiques traite plus directement de l'adaptation de l'industrie et des collectivités.

Les parties concernées ont également proposé que la Vision reconnaisse l'idée que les changements climatiques et de l'ADF, mèneront inévitablement à la transformation du secteur forestier.

Enfin, on s'entendait généralement pour dire que la transformation du secteur forestier devait être élargie à l'ensemble du secteur forestier, et non pas s'appliquer simplement à l'industrie forestière.

---

<sup>4</sup> Savoir écologique traditionnel (SET) : s'entend de l'innovation et des pratiques de la population autochtone qui ont été acquises par l'expérience et qui sont transmises de génération en génération. [TRADUCTION] « Le savoir traditionnel est essentiellement de nature pratique, en particulier dans des domaines tels que l'agriculture, les pêches, la santé, l'horticulture, la foresterie et la gestion de l'environnement en général. » (PNUE).

## **a) Transformation du secteur forestier**

La première priorité d'importance nationale, à savoir la transformation du secteur forestier, jouit du soutien général de toutes les parties concernées. Celles-ci ont convenu que la transformation des pratiques et des activités d'aménagement des forêts était à la fois un résultat nécessaire et désirable de la Vision. Le CCMF a été complimenté pour avoir reconnu que la transformation était importante, non seulement pour les entreprises de produits forestiers traditionnelles, mais également pour quiconque travaille dans les forêts, vit à proximité de celles-ci ou en bénéficie.

Toutefois, on a donné à entendre que le CCMF devait veiller à ce que les professionnels forestiers actifs et les entrepreneurs forestiers adhèrent à l'importance pour le secteur forestier de se transformer. Les parties concernées ont ajouté que les associations industrielles, les syndicats et les organisations professionnelles seront peut-être en mesure de jouer un rôle pour ce qui est d'obtenir l'engagement des professionnels et des entrepreneurs à l'égard des questions concernant la transformation du secteur forestier.

### **i) But de la transformation**

Bien que les parties concernées aient convenu que la transformation était l'une des priorités les plus importantes du secteur forestier, il était clair que le but proposé, à savoir « un avenir prospère et durable pour le secteur forestier du Canada », et ses objectifs à l'appui, ne sont pas suffisamment inclusifs pour une Vision ayant pour but d'englober de nombreux intérêts différents.

Même si les parties concernées sont d'avis que la transformation du secteur forestier est une priorité importante; elles ont toutefois souligné qu'il fallait également qu'il s'agisse du bon genre de transformation. Selon elles, il ne sert pas à grand-chose de faire du Canada le chef de file mondial et un innovateur au sein d'une industrie, si cette industrie est en déclin. On a proposé de revoir cette section du document afin d'inclure l'expansion et le repositionnement de l'industrie forestière, outre l'innovation. Un répondant a proposé de mettre l'accent sur le développement de biocarburants dérivés du bois, comme exemple d'innovation.

Certaines parties concernées étaient aussi d'avis qu'il fallait tenir compte des questions systémiques touchant le secteur forestier, telles que : tenures forestières, accès à des fonds pour les dépenses de capital pour les entreprises forestières non traditionnelles, expansion des programmes de recherche et développement (R. & D.) pour inclure les nouvelles valeurs forestières, et parité de l'accès aux ressources forestières. De même, il a été suggéré d'inclure dans cette section du document des valeurs forestières non industrielles telles que la santé, la gestion des changements climatiques et le rôle des forêts urbaines en matière de qualité de l'air.

Les parties concernées ont formulé un désir général de faire une déclaration audacieuse au sujet de la transformation, une chose qui, comme il a été reconnu, ne plairait peut-être pas à l'ensemble du secteur forestier. On a reconnu que la transformation aura inévitablement des impacts sur les droits et les pratiques commerciales, et que certaines personnes et entreprises qui vivent du secteur forestier ne pourront peut-être pas le faire à l'avenir. La prise en compte des incidences sociales de la transformation du secteur forestier est également un défi de taille.

## ii) Objectifs de la transformation

Les parties concernées ont proposé de présenter les objectifs de façon graduelle, dans cette section du document, par exemple :

- i. *des forêts saines* mèneraient à :
- ii. *des entreprises forestières rentables*, ce qui mènerait à :
- iii. *des collectivités forestières vibrantes*.

Il a également été souligné que les objectifs relatifs à la transformation devraient tenir compte non seulement de la nécessité de développer des nouveaux produits, mais également d'élaborer des politiques publiques novatrices pour les appuyer. On a donné à entendre que les provinces devraient se concentrer sur des forêts productives, plutôt que sur des forêts commerciales allouées. Ce commentaire est également lié au fait que les forêts devraient être considérées comme un secteur économique en soi, plutôt qu'une chose qui est liée à une industrie particulière. Un répondant a dit que le résultat suivant devrait être ajouté : [TRADUCTION] « le secteur de l'industrie devrait travailler en vue d'établir des marchés fonctionnels pour toutes sortes de produits forestiers non traditionnels, d'ici dix ans ». On a également souligné que le renouvellement de l'industrie exigera que l'on mise sur les aspects environnementaux des forêts, c.-à-d. une ressource renouvelable, un bilan de carbone peu élevé et la prestation de biens et de services environnementaux éventuels. Il a également été proposé d'inclure un objectif lié à un allègement fiscal pour les propriétaires de lots boisés qui maximisent l'utilisation de leurs ressources au moyen de produits non traditionnels.

On a suggéré que les objectifs faisant référence aux Autochtones devraient aller plus loin que de simplement reconnaître leur rôle en matière forestière. Ce rôle devrait être défini de façon à assurer une participation élargie des Autochtones au sein du secteur forestier.

## b) Changements climatiques

La seconde question d'importance nationale, les changements climatiques, a été bien accueillie. Les parties concernées ont convenu que les changements climatiques sont l'une des priorités absolues du secteur forestier et elles appuient également le but et les objectifs qui s'y rattachent. On a signalé que le CCMF avait établi un bon équilibre en restant à un niveau stratégique et en évitant tout idéal politique et toute mesure précise.

Cependant, on a demandé au CCMF de s'assurer que la collectivité environnementale soit en faveur de la Vision. On a offert quelques suggestions sur la façon d'y parvenir. Par exemple, la section du document ayant trait aux changements climatiques pourrait bénéficier de références au Plan d'action de Bali<sup>5</sup> et à l'Accord de Kyoto. On a également recommandé que la Vision reconnaisse le lien entre l'agriculture et la foresterie, ainsi que le rôle que le boisement de terres non boisées pourrait jouer relativement aux changements climatiques.

---

<sup>5</sup> La conférence tenue à Bali, en Indonésie, en décembre 2007 au sujet du changement climatique, a permis de regrouper plus de 10 000 participants, y compris des représentants de plus de 180 pays, des observateurs d'organismes intergouvernementaux et privés et des médias. La conférence a eu pour résultat le Plan d'action de Bali (CCNUCC).

Un répondant a souligné qu'il y avait deux aspects au défi que posent les changements climatiques :

- 1) rôle de la forêt relativement aux changements climatiques,
- 2) nécessité d'atténuer les incidences des changements climatiques sur les forêts elles-mêmes, et de s'y adapter.

L'un des répondants s'est également montré préoccupé que si la section traitant des changements climatiques n'était pas abordée correctement, elle pourrait avoir des incidences négatives sur la perception qu'a la communauté internationale du Canada et donner l'impression qu'on n'est pas concentré sur la réalisation d'un véritable changement. On a également signalé que l'industrie forestière pourrait être acteur de changement en recherchant des solutions aux changements climatiques.

### **i) Thèmes relatifs aux changements climatiques**

Le commentaire qui a été soulevé le plus fréquemment concernant les changements climatiques portait sur l'importance que le but et les objectifs intègrent des dimensions sociales, telles que les incidences sur les communautés autochtones, les collectivités du Nord et toutes les autres collectivités qui dépendent de la forêt. En outre, on a signalé qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur les incidences des changements climatiques sur les communautés autochtones, leurs terres et leur mode de vie traditionnel. On a également recommandé que le document de Vision reconnaisse le savoir écologique traditionnel comme une contribution précieuse vers l'atteinte de ces objectifs.

Le Programme de forêts modèles a été cité comme un exemple de forum permettant d'aborder des questions multidimensionnelles telles que celles liées aux changements climatiques, à la bioéconomie, aux Autochtones et aux biens et services environnementaux. On a signalé que la Vision devrait reconnaître le déséquilibre qui existe entre la source des émissions qui contribuent aux changements climatiques et leurs incidences (p. ex., la plupart de ces émissions proviennent des centres urbains tandis que la plupart des incidences se font sentir dans les régions rurales), de même que la responsabilité collective d'aider ces personnes et ces collectivités à composer avec ces incidences. À ce sujet, un répondant a observé qu'un mécanisme autochtone pour un développement propre était en cours d'élaboration dans le but d'établir un lien entre les grands émetteurs urbains et leur responsabilité de rendre compte des incidences de leurs actions sur les collectivités rurales et autochtones.

Enfin, on a suggéré que le but et les objectifs de cette section du document devrait aborder le rôle de l'information dans l'éducation publique en matière d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. L'information et la formation peuvent jouer un rôle important dans la concrétisation des objectifs associés à la transformation du secteur forestier et à la gestion des changements climatiques. On a également recommandé de reconnaître l'importance de mettre sur pied une infrastructure financière pour appuyer les changements nécessaires au sein de l'industrie.

### **ii) But relatif aux changements climatiques**

La plupart des parties concernées ont convenu qu'il serait avantageux d'avoir des définitions d'atténuation et d'adaptation afin de clarifier le libellé du but. Quelques répondants ont même

suggéré que bien que l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques étaient reliées, elles devraient être traitées séparément, ce qui faciliterait peut-être les choses.

On a également discuté de l'énoncé présentant le Canada comme chef de file mondial. Les parties concernées se demandaient comment une telle affirmation serait évaluée et s'il serait plutôt préférable de remplacer cet énoncé par : [TRADUCTION] « se maintenir au niveau des meilleurs » et [TRADUCTION] « à l'avant-garde ».

### iii) Objectifs en matière de changements climatiques

On s'entendait généralement pour dire qu'il serait préférable de réorganiser les objectifs. Deux propositions ont été faites :

- 1) atténuation, 2) adaptation, et 3) connaissances et politiques pour appuyer les objectifs  
OU
- 1) recherche, 2) actions, et 3) résultats.

En outre, on a suggéré de reformuler les objectifs afin de les rendre plus ambitieux, plus positifs et concentrés sur les résultats souhaités plutôt que sur le processus. Un certain nombre de résultats ont été proposés, notamment :

- gérer des forêts saines;
- disposer de la compétence professionnelle nécessaire pour assurer que le Canada ait confiance qu'il puisse maintenir des écosystèmes forestiers sains;
- disposer des politiques, des assurances et des programmes nécessaires pour récupérer le bois à la suite de catastrophes et réduire au minimum les incidences sur les marchés;
- disposer d'un marché pour les puits de carbone;
- encourager la résilience communautaire;
- réduire au minimum les pertes sociales et les incidences économiques;
- refléter un leadership mondial – transfert de connaissances et de l'expertise à d'autres marchés et pays.

Enfin, on a signalé que la Vision devrait reconnaître que l'établissement d'un contexte stratégique pertinent était essentiel pour tenir compte des changements rapides dans le domaine scientifique et maintenir un rythme suffisant pour composer avec les changements climatiques.

Certaines parties concernées ont signalé que les objectifs de cette section ne reconnaissaient pas le rôle que les intervenants forestiers doivent jouer pour composer avec les changements climatiques. On a également suggéré que le document pourrait traiter davantage du rôle de la biodiversité, notamment en incluant d'autres éléments que simplement les essences d'arbres – compte tenu du fait que toute la flore et toute la faune des forêts doivent s'adapter aux changements climatiques, elles devraient, par conséquent, être mentionnées dans le document.

On a également mentionné qu'il faudra éduquer le public et s'assurer qu'il comprenne, non seulement les changements climatiques, mais également des questions telles que la saisie et le stockage du carbone, les compensations, les crédits et les puits. Il a été suggéré d'ajouter comme résultat à la Vision que l'industrie soit neutre en carbone.

## **6. Réalisation de la Vision**

Les parties concernées ont fait quelques recommandations sous la rubrique Réalisation de la Vision. Premièrement, elles ont insisté sur le fait que la réalisation de la Vision et la mobilisation du public étaient liées. Puisque que de nombreuses organisations ont des ressources restreintes et doivent choisir à quel niveau elles désirent s'engager dans la Vision, elles ont besoin de voir la valeur de s'y engager.

Deuxièmement, la mise sur pied de partenariats est l'un des principaux concepts sous-jacents à la réalisation de la Vision. Toutefois, le projet de Vision manquait de mécanismes adéquats pour promouvoir le réseautage entre les parties concernées afin de faciliter la mise en œuvre.

Troisièmement, quelques parties concernées estiment que les Autochtones ont un rôle important à jouer dans la réalisation de la Vision. Elles aimeraient voir cette contribution reconnue, y compris la valeur du savoir écologique traditionnel dans l'élaboration et la réalisation de la Vision. On a par ailleurs fait remarquer que l'obtention de la participation des communautés autochtones à la Vision sera un défi de taille.

Enfin, les parties concernées ont exprimé clairement qu'elles désiraient qu'un lien direct soit établi entre la Vision et des mécanismes de mise en œuvre particuliers, tels que l'accroissement de la couverture médiatique, la promotion de la Vision à l'échelle internationale et l'engagement plus actif du public.

## **7. Conclusion**

Les parties concernées ont conclu que le moment était opportun pour une Vision des forêts au Canada : l'industrie forestière traditionnelle fait face à des défis économiques et un certain nombre de groupes remettent en question les pratiques forestières exercées au Canada. On appui généralement l'idée d'avoir une vision d'ensemble pour le secteur forestier. La période de consultation a généré beaucoup de bonne volonté de la part des participants. On a suggéré que le CCMF devait faire fond sur cette lancée et devait s'assurer que la Vision continue d'obtenir le soutien d'un grand nombre varié de parties concernées.

Les parties concernées ont appuyé la Vision générale et convenu que la transformation du secteur forestier et les changements climatiques étaient des priorités nationales pertinentes. On a reconnu qu'un groupe divers d'intervenants avaient fourni une rétroaction sur la Vision, mais on a également souligné que certaines parties concernées n'avaient pas participé à la période de consultation.

Plusieurs lacunes ont été relevées dans le document de Vision et les parties concernées ont fait des recommandations quant à la façon de l'améliorer. Par exemple, elles ont suggéré la nécessité :

- d'établir un environnement législatif, réglementaire et stratégique favorable pour aider l'industrie forestière, les collectivités forestières et les communautés autochtones à gérer les changements et à promouvoir l'innovation;
- que la vision soit appuyée par un document supplémentaire axé sur l'action et qui établit des buts particuliers à réaliser qui serviront à évaluer les progrès relatifs à la Vision;
- que les communautés autochtones obtiennent les ressources (c.-à-d. financières) pour les aider à accéder à l'industrie forestière;
- de reconnaître que d'autres industries (p. ex. exploitation minière, pétrole et gaz et agriculture) influent sur la santé des forêts et sur la valeur qui en est dérivée;
- de reconnaître le rôle des forêts urbaines dans la Vision, compte tenu de la sensibilisation accrue à leur rôle et à leur importance;
- de reconnaître les valeurs forestières qui contribuent à la santé et au bien-être, telles que les loisirs, le tourisme, la chasse et la pêche;
- d'inclure une section énonçant des définitions ou un lexique pour les principaux termes de la Vision afin d'assurer une compréhension commune;
- d'accroître l'accent sur les questions sociales et les préoccupations communautaires;
- d'inclure, dans la Vision, d'une composante relative à l'information du public;
- de remplacer des objectifs énoncés sous les enjeux prioritaires par des résultats souhaités;
- d'étudier la possibilité d'étendre la période de consultation ou de tenir une seconde période de consultations au sujet de la version définitive;
- d'inclure une section contextuelle, au début du document, qui situerait l'objectif de la Vision et les rapports entre les gouvernements, les industries, les Autochtones et de nombreux autres intervenants, partout au Canada, en matière d'aménagement durable des forêts.

## Références

Costanza, R., d'Arge, R., de Groot, R., Farber, S., Grasso, M., Hannon, B., Limburg, K., Naeem, S., O'Neill, R.V., Paruelo, J., Raskin, R.G., Sutton, P., van den Belt, M. 1997. The value of the world's ecosystem services and natural capital. *Nature* 387:253–260.

(CCMF) Conseil canadien des ministres des forêts. 2006. Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : Bilan national 2005. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Ottawa. 169 p.

(PNUE) Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2007. Convention sur la diversité biologique : alinéa 8j : Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. [En ligne] <http://www.cbd.int/>. (Consulté en juin 2008).

(CCNUCC) *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. 2007. Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali. [En ligne] <http://unfccc.int/meetings/cop13/items/4049.php>. (Consulté en juin 2008).

**ANNEXE : COMMENTAIRES REÇUS AU SUJET DE : UNE VISION POUR LES FORÊTS DU CANADA : 2008 ET AU-DELÀ – ÉBAUCHE**

Les pages suivantes présentent les commentaires reçus par voie électronique au sujet du projet de Vision, au cours de la période d'examen de quarante-cinq jours. La plupart des commentaires ont été résumés par souci de brièveté et pour protéger l'anonymat des répondants. Ces commentaires ne représentent pas les points de vue du CCMF.

<b>QUESTIONS TRAITÉES DANS LA VISION</b>	<b>TOUTES LES RÉPONSES REÇUES</b>
<b>Commentaires généraux</b>	Généralement d'accord avec la teneur de la Vision. (10 avril)
	Recommande une révision plus approfondie avant de publier le document en vue de son examen par le public. (10 avril)
	Appuie généralement le document et sa teneur. (11 avril)
	D'accord avec le thème de la Vision et la teneur du document. (19 avril)
	La Vision a un contenu solide et traite des impératifs forestiers qui se posent actuellement et qui se poseront à l'avenir pour le Canada. (19 avril)
	Le répondant est d'avis que le document est bien écrit et organisé. (19 avril)
	Propose de reformuler l'énoncé de vision pour qu'il se lise comme suit : « le Canada sera le meilleur intervenant au monde en matière d'aménagement durable des forêts et un chef de file mondial en matière d'innovation dans le secteur forestier ». (19 avril)
	Appui général pour la Vision et ses principes. (29 avril)
	Recommande de recruter et de former la prochaine génération d'experts-forestiers. (29 avril)
	Dans l'ensemble, est d'accord avec les concepts généraux de la Vision tels que favoriser la protection des écosystèmes et promouvoir le développement durable. (30 avril)
	Recommande de mettre à niveau la méthode de récolte d'arbres du Canada. (30 avril)
	Recommande l'examen des stratégies forestières d'autres pays afin d'améliorer la stratégie du Canada et de promouvoir l'importance de stratégies forestières à l'échelle internationale. (30 avril)
	Est fondamentalement d'accord avec la Vision et n'a pas de commentaires particuliers à faire au sujet du document. (7 mai)
	Mentionne le devoir de consulter les Autochtones et de tenir compte de leur point de vue dans l'élaboration du projet de Vision. (7 mai)
	Est d'accord avec la teneur générale du document. (8 mai)
	Recommande de communiquer davantage l'urgence d'agir dans le document, par exemple ce qui sera perdu ou gagné si nous ne réagissons pas à ces questions, afin de renforcer le document. (8 mai)
	Recommande qu'un document accompagne l'analyse quantitative afin d'appuyer le document de Vision et de fournir un contexte scientifique. (8 mai)
	Appuie généralement le but de la Vision. (9 mai)
	Suggère que l'on mentionne et souligne l'utilisation récréative des forêts du Canada parce qu'il s'agit du lien le plus fort du public avec les forêts. (9 mai)
	Est généralement d'accord avec la Vision. (9 mai)

	Recommande de reformuler l'énoncé de vision pour le rendre opérationnel, en le rendant mesurable au moyen d'une analyse quantitative. (9 mai)
	Est d'avis que la dernière partie de la page quatre et le début de la page cinq – c. à d. engagement du Canada à l'égard de l'aménagement durable des forêts – devraient être placés dans une autre partie du document. (9 mai)
	Suggère que l'on définisse l'aménagement durable des forêts de façon plus détaillée. (9 mai)
	Est généralement d'accord avec la Vision et est d'avis que le document est très bon. (13 mai)
	Le répondant recommande qu'on fasse davantage référence à l'innovation et aux recherches de base qui ne sont pas liées au développement commercial ou technologique, dans la Vision. (13 mai)
	Le répondant convient que « <i>les forêts du Canada n'ont jamais été plus importantes qu'elles le sont aujourd'hui.</i> » Par conséquent, il souhaite que les gains socio-économiques n'aient pas préséance sur la conservation de la ressource. (14 mai)
	Est d'accord avec les deux priorités nationales dont la Vision fait état. (14 mai)
	De l'avis du répondant, la transformation du secteur forestier est importante pour maintenir les habitats et la faune, mais également pour maintenir une saine économie. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers constituent l'une des priorités les plus importantes pour maintenir les forêts du Canada. (14 mai)
	Est généralement d'accord avec la Vision. (14 mai)
	Le répondant propose que les Autochtones soient inclus dans la définition du secteur forestier. (14 mai)
	Est généralement d'accord avec la Vision et la teneur du document; toutefois, le répondant croit que la Vision doit être plus sévère lorsqu'elle traite de la question des pratiques d'exploitation forestière. (14 mai)
	Suggère que la Vision mette l'accent sur l'importance de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces derniers, par opposition aux préoccupations économiques. (14 mai)
	Le répondant appuie l'orientation générale de la Vision, les deux priorités nationales, l'utilisation de buts de haut niveau plutôt que de buts normatifs ainsi que la stratégie décennale et les périodes d'examen aux trois ans. (14 mai)
	La terminologie doit être adéquatement clarifiée, par exemple en ce qui a trait au secteur forestier. (14 mai)
	Propose la clarification de certains termes, par exemple la purification de l'eau. (14 mai)
	Le répondant recommande de supprimer les termes « détenir en fiducie » parce qu'ils ne figurent pas dans la législation et qu'ils pourraient mener à des poursuites. (14 mai)
	Propose de corriger l'énoncé suivant : « les gouvernements, les industries et les collectivités prennent des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue d'améliorer la qualité de l'air. » Les gaz à effet de serre n'ont pas d'effet sur la qualité de l'air. (14 mai)
	Appuie généralement la Vision, mais est en désaccord avec une partie de sa teneur. (14 mai)
	Le répondant suggère que l'on réduise la verbosité du langage. (14 mai)

	Recommande l'inclusion de plus de données statistiques. (14 mai)
	Propose d'inclure les rôles des forêts du Canada dans la Vision – protection/préservation de la faune, loisirs et jouissance, tourisme, réduction/prévention des inondations et prestation de divers aliments, par la chasse, la pêche et la cueillette – afin d'engager le public et d'autres organisations. (14 mai)
	Le répondant recommande que les institutions et les gouvernements provinciaux favorisent l'information du public au sujet des forêts. (14 mai)
	Le répondant convient que la Vision devrait être fondée sur des aspirations; il est toutefois d'avis qu'elle devrait incorporer les valeurs économiques, sociales et environnementales des Canadiens. (15 mai)
	Est d'accord avec les deux priorités nationales : transformation du secteur forestier et changements climatiques. (15 mai)
	Le répondant est généralement d'accord avec la Vision et sa teneur. (15 mai)
	Le répondant est généralement d'accord avec la Vision, mais est d'avis que les propriétaires de terres à bois devraient être inclus plus souvent dans le document. (16 mai)
	Est d'accord avec les deux priorités nationales, mais propose qu'on place davantage l'accent sur les produits et services environnementaux. (16 mai)
	Le répondant est d'accord avec la vision et sa teneur; cependant, il propose des recherches sur les perceptions, les valeurs et les forces motrices sociales, et non pas uniquement sur les forêts. (16 mai)
	Est d'accord avec les deux priorités nationales, mais donne à entendre qu'il ne s'agit pas des seules priorités nationales. (16 mai)
	Suggère que l'on fasse davantage référence aux forêts urbaines. (16 mai)
	Le répondant est généralement d'accord avec la Vision, mais est d'avis qu'on devrait insister davantage sur le rôle des peuples autochtones. (16 mai)
	Propose de remplacer « favoriser la participation des peuples autochtones et l'innovation dans le secteur forestier » par « s'assurer que les peuples autochtones participent au développement et à l'innovation dans le secteur forestier et en bénéficient. » (16 mai)
	Le répondant croit que le Protocole de Kyoto devrait être mentionné dans la Vision. (16 mai)
	Le répondant est généralement d'accord avec la Vision et les deux priorités nationales. (16 mai)
	Est généralement d'accord avec le document de Vision et sa teneur. (16 mai)
	Le répondant est généralement d'accord avec la Vision et croit que ce sera un bon document pour la gestion durable des forêts, tant au pays qu'à l'échelle internationale, après quelques changements mineurs. (18 mai)
	Suggère de reformuler la définition de secteur forestier pour inclure : les gouvernements, les peuples autochtones, les entreprises forestières, les collectivités dépendantes des forêts et les Canadiens en général. (18 mai)
	Le répondant est d'accord avec la teneur et la longueur de la Vision ainsi qu'avec les deux priorités nationales. (20 mai)
	Suggère que les produits du bois soient listés parmi les valeurs traditionnelles fournies par les forêts, dans la préface. (20 mai)
	Est généralement d'accord avec la Vision, ses deux priorités nationales et sa durée plus longue ainsi qu'avec les examens, qui l'empêcheront de devenir désuet. (21 mai)
	Le répondant est d'accord avec l'inclusion des biens et services écologiques

	afin d'assurer qu'ils sont protégés et maintenus. (21 mai)
	Est d'accord avec la définition élargie du secteur forestier, qui inclut la valeur des ressources non forestières, les industries connexes ainsi que les sociétés. (21 mai)
	Est d'accord avec le document de Vision. (22 mai)
	Est d'accord avec le document de Vision et ses priorités nationales. (26 mai)
<b>Engagement du Canada à l'égard de l'ADF</b>	Dans l'ensemble, le répondant est d'accord avec les principes du document de Vision et l'importance d'une gestion durable des forêts. (11 avril)
	Le répondant est d'accord avec les questions analysées dans le document, en particulier la protection des forêts et des écosystèmes du Canada. (29 avril)
	Recommande de supprimer les forêts non naturelles et d'interdire l'utilisation de pesticides, d'herbicides et de toxines. (29 avril)
	Le répondant convient que l'aménagement durable des forêts devrait être une priorité principale du document de Vision. (30 avril)
	Le répondant suggère que, pour réaliser l'aménagement durable des forêts, la Vision devrait comporter également des priorités telles que les suivantes : maintien de la santé des forêts, y compris gérer les insectes, les maladies et les incendies, prévention et maîtrise des espèces envahissantes, mesures de protection phytosanitaire durables, biodiversité et cycles naturels, espèces menacées et forêts boréales du Canada. (14 mai)
	Reconnaît l'importance d'une saine économie et d'une société productive mais croit qu'un équilibre est nécessaire pour réaliser et maintenir un aménagement durable des forêts. (14 mai)
	Suggère que la conservation des vieilles forêts soit considérée comme une initiative clé dans la Vision parce que les vieilles forêts emmagasinent plus de carbone que les jeunes forêts. (14 mai)
	À cause des changements climatiques, recommande que la Vision protège les forêts du Nord intactes pour que les espèces puissent y migrer. (14 mai)
	Le répondant recommande que la Vision comprenne ce qui suit : protéger les forêts restantes (vieilles forêts), améliorer celles qui ont subi des incidences négatives et veiller à ce que les terres, l'eau, le sol et l'air aient une chance de rétablir les capacités de soutien. (14 mai)
	Le répondant est d'avis que l'aménagement durable des forêts est important mais qu'il ne devrait pas miner l'importance des possibilités économiques ou de la stabilité des collectivités. (14 mai)
	Suggère d'inclure les aspects traditionnels de l'aménagement durable des forêts dans les priorités nationales. (14 mai)
	Propose la conservation des forêts pour les générations futures afin d'assurer que les climats, les sols, les niveaux d'eau et les animaux et les végétaux sont en bon état de santé. (14 mai)
	Le répondant propose l'accroissement de l'utilisation de la sylviculture pour assurer la croissance saine des forêts et des terres à bois privées. (15 mai)
	Recommande des plans de certification et d'aménagement sur les lots boisés privés, accompagnés d'incitatifs aux fins de favoriser la durabilité. L'aménagement aidera à la planification, à la reconnaissance et au financement de l'aménagement durable des forêts. (15 mai)
	Le répondant croit qu'il faut faire davantage pour assurer la protection des essences d'arbres et des espèces végétales indigènes. (15 mai)
Le répondant convient que les forêts urbaines et les programmes forestiers	

	urbains et communautaires sont de plus en plus importants pour l'aménagement durable des forêts. (16 mai)
	Recommande d'assurer l'engagement du Canada à l'égard de l'aménagement durable des forêts en évaluant les progrès. (18 mai)
<b>Questions d'importance nationale</b>	Le document devrait avoir pour priorité de promouvoir les connaissances et les renseignements relatifs aux forêts à l'échelle internationale. (19 avril)
	Le répondant suggère que les incidences des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci devraient être une question centrale de la Vision et qu'il faudrait souligner l'importance des arbres en tant que filtres de la pollution. (30 avril)
	Convient que les changements climatiques sont une priorité nationale pertinente parce qu'ils influent sur des questions d'importance mondiale telles que l'adaptation des espèces, la pullulation des ravageurs et la bioéconomie. (7 mai)
	Convient que la Vision traite de questions d'importance nationale, telles que les incidences des changements climatiques. (7 mai)
	Convient que l'un des principaux principes du document de vision devrait reposer sur les changements climatiques. (8 mai)
	Selon le répondant, le défi de la section du document qui traite des changements climatiques sera d'aller plus loin que les généralités et de décrire ce qui est en jeu des points de vue économique et social pour ce qui est des incidences des changements climatiques sur les forêts et les collectivités qui en dépendent. (8 mai)
	Cette partie devrait également traiter de la nécessité d'élaborer un programme de travail précis pour examiner les questions liées aux changements climatiques en ce qui a trait à l'aménagement durable des forêts ainsi que les nouvelles structures dans le cadre desquelles l'industrie et le public auront l'occasion d'influencer le programme de recherche sur l'adaptation, de sorte que le travail ait de la valeur pour eux, compte tenu du fait que, en définitive, ce sont eux qui prendront les décisions en matière de réglementation et d'investissement. (8 mai)
	Convient que le changement climatique et la transformation du secteur forestier font l'objet de buts importants pour la Vision, mais celle-ci doit inclure une plus grande diversité de participants. (9 mai)
	Recommande que l'on mentionne, sous la rubrique relative à la transformation du secteur forestier, la croissance des industries de produits pharmaceutiques et chimiques, afin de souligner le développement de la bioprospection au sein de l'industrie forestière. (9 mai)
	Donne à entendre que la priorité consistant en la « transformation de l'industrie forestière » est trop pessimiste. Selon le répondant, elle devrait être reformulée pour se lire comme suit : « l'industrie forestière doit évoluer et s'adapter aux conditions mondiales changeantes. » (13 mai)
	Recommande une approche écosystème/gestion des bassins versants pour la mise en œuvre de la seconde priorité nationale consistant à transformer le secteur forestier. (14 mai)
	Propose d'ajouter un paragraphe sous Changements climatiques : « les collectivités autochtones sont les premières à faire l'expérience des incidences du changement climatique, notamment les risques pour la sécurité des aliments, les risques de maladies, les déplacements économiques et culturels, etc. Les stratégies forestières visant à atténuer les

	effets nocifs et à s'adapter aux conditions changeantes doivent définir les besoins des collectivités autochtones et les inclure dans la mise en œuvre. » (14 mai)
	Le répondant recommande que la section qui traite des changements climatiques porte à la fois des effets positifs et des effets négatifs : les pullulations de la tordeuse des bourgeons de l'épinette ont été éliminées mais celles du dendroctone du pin ponderosa se sont accrues. (14 mai)
	Le répondant recommande qu'on mette l'accent sur le potentiel d'innovation forestière industrielle à l'avenir. (14 mai)
	Conseille de concentrer la transformation du secteur forestier sur les marchés à long terme plutôt que sur l'exploitation. (14 mai)
	Recommande des innovations en matière stratégique, scientifique et technologique et de relations pour transformer le secteur forestier. (15 mai)
	Suggère que « les buts et les objectifs devraient mettre davantage l'accent sur l'adaptation et l'atténuation pour les collectivités qui dépendent des forêts, en ce qui a trait aux changements climatiques », notamment les collectivités du Nord. (15 mai)
	Recommande d'employer un nombre plus élevé d'Autochtones dans le secteur forestier en raison des faibles taux d'emploi et de la nécessité de travailleurs du secteur forestier. (15 mai)
	« Protéger notre environnement contre les changements climatiques, la pollution et l'extinction d'espèces animales et végétales » est devenu la priorité la plus importante pour les Canadiens. (15 mai)
	Suggère d'utiliser des bilans neutres en carbone pour atténuer les changements climatiques (p. ex., planter des arbres) comme l'a fait l'Association des produits forestiers du Canada. (15 mai)
	Recommande que l'on mette davantage l'accent sur la recherche et le développement de biocarburants dérivés du bois. (16 mai)
	Le répondant propose d'élaborer des programmes pour les propriétaires de lots boisés privés afin qu'ils tirent des revenus de ces derniers, plutôt que de la production de fibre. (16 mai)
	Recommande d'engager les citoyens en fournissant des incitatifs pour que les gens adoptent des systèmes de chauffage à ressources renouvelables. (16 mai)
	Propose l'accroissement des investissements du gouvernement dans la sylviculture afin d'aider à la transformation du secteur forestier. (16 mai)
	Recommande que l'on ajoute les forêts urbaines dans la partie sur la transformation du secteur forestier, comme suit : « plantes et autres organismes des forêts qui améliorent la santé et le bien-être humains ». (16 mai)
	Suggère que les objectifs énoncés dans la partie sur les changements climatiques comprennent l'entretien et/ou l'amélioration de la diversité et de la connectivité des zones boisées. (16 mai)
	Propose que l'innovation comprenne les innovations en matière de produits ainsi que l'innovation environnementale et en matière de politiques et d'aménagement des forêts. (18 mai)
	Convient qu'il faut traiter de la transformation du secteur forestier pour établir une industrie plus novatrice, axée sur les connaissances. (18 mai)
	Propose d'élargir l'enseignement traditionnel afin d'accroître le nombre et la diversité de professionnels du secteur forestier, dans la partie concernant la

	transformation du secteur forestier. (20 mai)
	Recommande d'inclure l'énergie dérivée de l'huile et des infestations d'insectes sous la rubrique des objectifs liés aux changements climatiques. (20 mai)
	Le répondant suggère que, sous la rubrique concernant la transformation du secteur forestier, les questions relatives au secteur forestier traditionnel ne sont pas les seules questions sur lesquelles concentrer son attention. (21 mai)
	Recommande que l'on place l'accent sur la recherche visant à accroître la compréhension du rôle des écosystèmes forestiers dans la réduction des changements climatiques, dans la partie portant sur les changements climatiques. (21 mai)
	Le répondant suggère de suivre la recommandation de FPInnovations afin d'accroître la coopération entre les universités et les industries pour aider à la transformation du secteur forestier. (22 mai)
	Propose de participer activement aux activités des collectivités forestières en transition. (26 mai)
	Le répondant recommande l'élaboration d'initiatives relatives au carbone pour ce qui est des changements climatiques. (26 mai)
<b>Stratégie d'engagement</b>	Le répondant recommande d'encourager différents participants à fournir des commentaires, en particulier ceux qui se livrent à des activités dans le secteur forestier, afin d'accroître la rétroaction et les suggestions. (11 avril)
	Recommande de faire participer les jeunes au processus d'élaboration et de maintien du développement durable. (29 avril)
	Propose d'engager les aînés afin d'acquérir l'histoire des forêts. (29 avril)
	La Vision proposée devrait engager les jeunes à participer au développement durable des forêts du Canada et faciliter le recrutement de la prochaine génération d'experts-forestiers. (30 avril)
	Suggère que l'équipe de travail ministérielle sur l'adaptation pourrait aider à établir un cadre directeur solide pour la Vision. (8 mai)
	Explique que les Autochtones doivent participer au processus d'élaboration et au dialogue sur la Vision. (8 mai)
	Le répondant est d'avis que les ONGE n'ont pas assisté aux réunions nationales pour discuter de la stratégie forestière parce qu'elles ont le sentiment que leurs intérêts sont négligés. (9 mai)
	Recommande l'engagement du public et des ONGE afin d'accroître les résultats de la Vision en accroissant la participation par la sensibilisation. (9 mai)
	Le répondant recommande d'engager les nouvelles industries dans la Vision afin de promouvoir des investissements dans l'industrie forestière et d'inciter les entreprises prospères éventuelles à s'implanter dans l'industrie. (13 mai)
	Recommande un engagement entre des organisations telles que la Fondation canadienne de la faune (FCF) et le CCMF afin de promouvoir un équilibre entre les besoins économiques et sociaux et les priorités environnementales. (14 mai)
	Convient que le public et les ONGE devraient participer au le processus de révision et de mise en œuvre de la Vision. (14 mai)
	Le répondant propose que la Vision mette l'accent sur les partenariats entre les gouvernements, les organisations et les particuliers, afin de réaliser l'aménagement durable des forêts. (14 mai)

	Convient que la communication entre les personnes, les institutions et les universités est un élément clé. (16 mai)
	Le répondant suggère d'utiliser des mécanismes ou des structures pour faciliter la communication par l'intermédiaire de FPInnovations, les instituts de recherche provinciaux, l'industrie et d'autres intervenants du secteur forestier. (16 mai)
	Recommande d'obtenir l'engagement des intervenants du secteur forestier ainsi que les collectivités rurales et urbaines et la collectivité internationale. (16 mai)
	Le répondant propose d'inclure des renseignements à jour sur l'ADF et le secteur forestier dans les programmes d'études élémentaires et secondaires. (16 mai)
	Le répondant est d'avis qu'il faut appliquer les connaissances plus largement afin de mieux informer le public et d'obtenir son engagement à l'égard de l'ADF. (18 mai)
	Le répondant recommande ce qui suit : « encourager la jeunesse canadienne à poursuivre des études postsecondaires ayant trait aux ressources forestières et à reconnaître la législation ». (20 mai)
	Propose d'employer des professionnels du secteur forestier pour fournir des opinions et des conseils sur la législation régissant l'ADF en raison de leurs études, de leurs compétences et de leur expérience. (20 mai)
	Le répondant mentionne que le Programme de forêts modèles fournit des possibilités et des partenariats uniques aux fins d'aménagement durable des forêts (GDF) et du développement communautaire, du transfert de la technologie, de la recherche et du développement, de la résolution des conflits, de la planification et de l'utilisation de l'environnement, et traite de nombreuses questions sociales, économiques et environnementales. (26 mai)
<b>Réalisation</b>	Donne à penser qu'un lien direct doit être établi entre la Vision et les activités de mise en œuvre. (11 avril)
	Recommande une interopérabilité et un travail d'équipe entre les différents participants pour réaliser la Vision. (11 avril)
	Le répondant recommande que l'on mette l'accent sur le changement institutionnel visant à accroître la communication entre les participants. (11 avril)
	Suggère d'engager les commissaires des commissions de protection de l'environnement ainsi que les commissaires de la Commission mixte afin de favoriser l'interopérabilité et la promotion de la Vision. (29 avril)
	Utiliser des concours, des campagnes et des programmes de bénévoles pour engager activement le public. (29 avril)
	Le répondant propose une coopération internationale, en particulier entre les États-Unis et le Canada, pour promouvoir l'importance des stratégies forestières, à l'échelle internationale. (29 avril)
	Il est proposé de promouvoir les connaissances et l'information ayant trait aux forêts, dans le document de Vision. (30 avril)
	Le répondant voit des possibilités entre le Service canadien des forêts et Agriculture/Agroalimentaire Canada dans les domaines de la génétique et de la biomasse des arbres, en ce qui a trait à la Vision. (7 mai)
	Recommande l'accroissement de la couverture de la presse pour promouvoir la stratégie de la Vision, en particulier auprès du public. (8 mai)

	Recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux travaillent avec les Autochtones pour planifier et mettre en œuvre la Vision. (8 mai)
	Promouvoir les valeurs forestières non traditionnelles, telles que la chasse et la pêche récréatives, afin d'accroître la connaissance de la Vision par le public et leur intérêt pour celle-ci. (9 mai)
	Recommande une interopérabilité entre les différents secteurs du gouvernement pour les prochaines initiatives. (9 mai)
	Propose de promouvoir la vision à l'échelle internationale afin de donner au document un profil prestigieux. (9 mai)
	Le répondant propose de promouvoir le rôle et l'importance d'étudier l'écologie, la biodiversité et la biologie des ravageurs forestiers du Canada, afin de faire progresser les buts et les objectifs inclus dans la vision. (13 mai)
	Recommande que le Service canadien des forêts (SCF) joue un rôle plus important quant au document, ou qu'il soit à tout le moins mentionné. (13 mai)
	Propose que la mise en œuvre et les décisions soient fondées sur des données scientifiques ou sur une approche prudente. (14 mai)
	Recommande que la mise en œuvre comprenne la reconnaissance des capacités, des circonstances et des responsabilités des provinces canadiennes. (14 mai)
<b>Questions autochtones</b>	Le répondant propose d'obtenir l'engagement des Autochtones en favorisant leur participation à la protection des forêts et des écosystèmes. (29 avril)
	Recommande que le CCMF fasse référence à la dernière décision de la Cour suprême du Canada afin de clarifier les obligations de consultation des Premières nations. (7 mai)
	Recommande que la Vision affirme que les Autochtones ont un rôle à jouer quant au processus et à la planification de leurs terres et de leurs ressources. (8 mai)
	Le répondant est d'avis que « l'inclusion des Autochtones et la prise en compte de leurs droits et intérêts » devraient être reflétées dans la vision. (14 mai)
	Les gouvernements des Premières nations sont inclus dans la mise en œuvre et l'engagement parce que leurs compétences à l'égard des terres forestières s'accroîtront au cours des dix prochaines années. (14 mai)
	Le répondant propose d'ajouter une note de bas de page sous Mise en œuvre : « à la suite des règlements des revendications territoriales et des traités contemporains ainsi que des dispositions entre gouvernements dans certaines provinces, la superficie des terres boisées relevant de la compétence des Premières nations et s'inscrivant dans les régimes de cogestion s'accroît. Les arrangements concernant l'exercice du pouvoir par les Premières nations évoluent, de même que leurs approches en matière d'ADF. » (14 mai)
	Le répondant recommande de remplacer « le gouvernement fédéral assume la première responsabilité pour les Indiens et les terres réservées aux Indiens », par « les Indiens et les terres réservées aux Indiens sont un secteur de compétence fédéral et le gouvernement fédéral a une obligation fiduciaire en matière de saine gestion des intérêts des Premières nations, un devoir constitutionnel de protéger les droits ancestraux des Autochtones et les droits issus de traités et, au nom de la Couronne, une obligation de consultation raisonnable des Autochtones et, dans certains cas, de tenir

	<p>compte des droits issus de traités et des droits ancestraux des Autochtones. » (14 mai)</p> <p>Propose de reformuler la partie concernant les droits issus de traités et les droits ancestraux des Autochtones, pour qu'elle se lise comme suit : « les droits issus de traités et les droits ancestraux des Autochtones sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la <i>Loi constitutionnelle</i> de 1982. Bien que les droits issus de traités et les droits ancestraux des Autochtones soient enracinés dans l'histoire, ces droits soulèvent des questions contemporaines. Les tribunaux du Canada soulignent de plus en plus souvent le fait que les droits issus de traités et les droits ancestraux des Autochtones sont, ce qui est encore plus important, des droits génératifs qui doivent être envisagés comme des intérêts contemporains. Leur prise en compte ne concerne pas seulement le droit de chasser, pêcher ou piéger mais elle concerne également les arrangements futurs ayant trait, notamment, à l'utilisation des ressources naturelles. L'approche de la Colombie-Britannique fondée sur une nouvelle relation, et des approches similaires mais moins avancées adoptées par d'autres provinces ont pour objectif d'effectuer un rapprochement avec les intérêts autochtones et de les englober, pour ce qui est de l'utilisation des terres et des ressources. Une stratégie ou une vision forestière pour le Canada, ou pour le CCMF, (en tant que représentants de la Couronne) doit refléter le fait que les droits issus de traités et les droits ancestraux des Autochtones sont orientés sur l'avenir et qu'ils exigeront d'être formulés dans les ententes avec la Couronne. » (14 mai)</p> <p>Le répondant recommande que les peuples autochtones jouent un rôle plus important en matière d'exploitation et de préservation des forêts, en raison de leurs revendications territoriales croissantes. (15 mai)</p> <p>Le répondant propose de reconnaître le savoir écologique traditionnel des peuples autochtones parce qu'il est précieux et devrait être utilisé. (15 mai)</p> <p>Recommande que le savoir écologique traditionnel des Autochtones soit reconnu au chapitre des rôles et des responsabilités des gouvernements. (16 mai)</p> <p>Le répondant propose de supprimer les autochtones de la partie ayant trait aux propriétaires fonciers privés et qu'ils soient plutôt inclus dans les intervenants qui réaliseront la Vision. (16 mai)</p>
<b>Révision</b>	<p>À la page 7, le deuxième paragraphe est séparé en deux parties, qui devraient être jointes. (9 mai)</p> <p>Le résultat devrait être formulé pour se lire comme suit : « renforcer les mécanismes afin de permettre la participation des peuples autochtones et d'encourager leur innovation dans le secteur forestier. (14 mai)</p> <p>Le répondant propose de changer « devrait être poursuivi » pour « une habilitation adaptée de manière à faciliter le renforcement des capacités communautaires, en particulier l'engagement des gouvernements des Premières nations, sera poursuivie. » (14 mai)</p> <p>Propose de remplacer « entreprises privées » par « secteur privé », définir les ONG; les ressources en eau devraient comprendre les marécages; ajouter la régulation climatique dans la partie concernant les produits et services des écosystèmes; changer « portée traditionnelle du secteur forestier » pour « valeurs des ressources non forestières »; changer « certaines de nos forêts peuvent être des puits » pour « certains écosystèmes forestiers sont des puits »; changer « parrainer la recherche sur</p>

	les essences d'arbres des forêts » pour « parrainer la recherche sur les écosystèmes forestiers ». (21 mai)
--	---